

51 B 11 38 X

1

**SOCIETE DUTHILLEUL ET ASSOCIES , Société anonyme  
d'expertise comptable et de commissariat aux comptes,  
au capital de 50 000 Euros,  
Siège social : 112 Avenue de la République 75 011 PARIS**

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'AN DEUX MILLE UN ET LE 15 OCTOBRE  
à 9 heures

Les administrateurs de la Société DUTHILLEUL ET ASSOCIES, Société Anonyme au capital de 50.000 Euros, ayant son siège social 112 avenue de la République à PARIS 11<sup>ème</sup>, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 437 977 283 se sont réunis audit siège sur convocation verbale à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

■ démission de Monsieur JOFFREDO de ses fonctions d'administrateur

Tal de COMMERCE de PARIS  
Dépôt

■ changement de siège social.

04 FEV. 2002

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Frédéric DUTHILLEUL demeurant 112 Avenue de la république, 75011 PARIS, Expert comptable, commissaire aux comptes, Président du Conseil d'administration,
- Alain MARTINEZ demeurant 112 rue Marius AUFAN, 92300 LEVALLOIS, Expert comptable, commissaire aux comptes,
- Jean Pierre ZERBIB demeurant 46 rue HAMELIN, 75116 PARIS, Expert comptable, commissaire aux comptes,

FD Joffredo AZ

Monsieur le Président constate que le Conseil réunit la présence effective de la totalité des administrateurs, à l'exception de Monsieur JOFFREDO, démissionnaire, et que, par conséquent, il peut valablement délibérer.

Monsieur le Président ouvre la séance assisté de Monsieur MARTINEZ, secrétaire.

Il rappelle à ses collègues que la dernière réunion du Conseil d'administration s'est tenue le 28 Septembre 2001 et qu'il convient de l'approuver et de signer le procès-verbal.

Le Conseil adopte et approuve après lecture le procès-verbal de la précédente réunion.

Le Président rappelle au Conseil que Monsieur Pierre JOFFREDO a fait part de sa démission du Conseil d'administration à compter du 30 septembre 2001.

Il est proposé au Conseil d'administration d'accepter cette démission.

Après échange de vues, le Conseil décide à l'unanimité d'accepter la démission de Monsieur JOFFREDO.

Le Président indique ensuite que le développement de la Société l'a amené à envisager le transfert du siège social.

Monsieur le Président invite le Conseil a décidé de ce transfert en application de l'article L 225-36 du Code de Commerce.

En conséquence, le Conseil décide de :

- 1) Transférer le siège de la Société du 112 avenue de la République - 75011 PARIS au 15 rue de Bruxelles à PARIS 9<sup>ème</sup> à compter de ce jour.
- 2) De soumettre cette décision à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

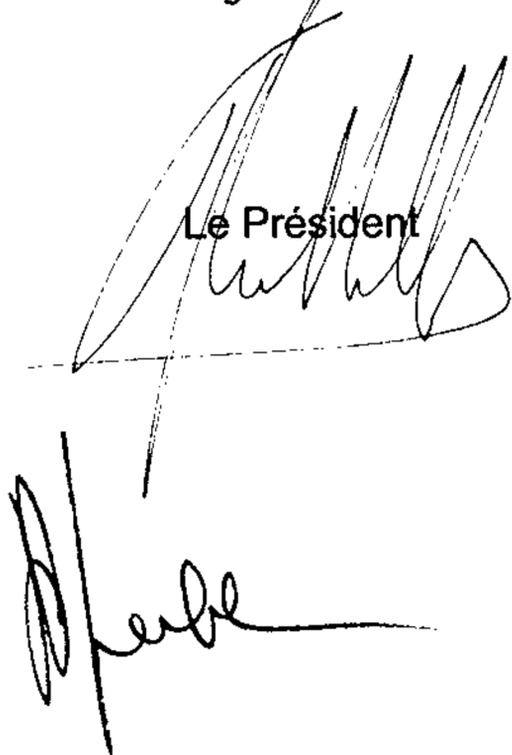
FD  

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance et par le secrétaire pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à PARIS, le 15 octobre 2001

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Perle', written over a horizontal dashed line. The signature is written in a cursive style.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Martiny', written over a horizontal solid line. The signature is written in a cursive style.